

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **5 septembre 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-09-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 7 août 2023

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des dépenses du mois d'août 2023

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Convention collective maison, offre de services

5.2 - Les choux Gras, campagne de capitalisation

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Délimitation du périmètre urbain et terrains vacants

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Remplacement du ponceau route 279, plan de circulation

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement route Saint-Gérard

7.3 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement route de Saint-Malachie

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Dépôt du bilan financier de Mon village, ma famille!

8.2 - Réfection du chalet communautaire, soumissions

8.3 - Dépôt au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Accueil-Sérénité de Bellechasse, Marche pour la Survie au Cancer

9.5 - Activités d'information sur les services de Santé dans Bellechasse

9.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-09-02 3.1 - Séance ordinaire du 7 août 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2023-09-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'août 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 407 730.84 \$ et des salaires de 155 874.56 \$ en date du 5 septembre 2023 pour les dépenses d'août 2023.

5 - ADMINISTRATION

2023-09-04 5.1 - Convention collective maison, offre de services

CONSIDÉRANT QUE les cols blancs de la municipalité ne possèdent pas de convention collective pour encadrer leurs conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus de la Maison mère se termine le 31 décembre 2023 et qu'elle ne sera pas reconduite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire être équitable au niveau des conditions de travail de tous ses employés non syndiqués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate la firme « Gestion Rhcom » pour établir une convention collective maison pour ses employés non syndiqués, au prix budgétaire de 5 225 \$ plus les taxes;

2023-09-05 5.2 - Les choux Gras, campagne de capitalisation

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de parts privilégiées dans le cadre de la campagne de capitalisation de la Coopérative de Solidarité Les Choux Gras pour un moment de 500 \$.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Délimitation du périmètre urbain et terrains vacants

La MRC de Bellechasse doit revoir la délimitation de notre périmètre urbain dans le contexte du projet de loi 103. Celle-ci doit également revoir les espaces vacants à l'intérieur de notre périmètre urbain dans le cadre du même projet de loi. Le conseil municipal devra ultimement accepter cette nouvelle délimitation de notre périmètre urbain ainsi que des espaces vacants à l'intérieur de celui-ci.

7 - SERVICE PUBLIC

2023-09-06 7.1 - Remplacement du ponceau route 279, plan de circulation

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports doit procéder au remplacement du ponceau P-00955 sous la route 279;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce ponceau amènera le ministère à créer une voie de contournement pour la circulation de tous les véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l'alternative privilégiée par le MTQ est la rue Commerciale et la rue Saint-Albert avec une gestion de la circulation faite par des feux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère s'engage à refaire le pavage de façon adéquate à la suite des travaux sur la rue Saint-Albert et sur la section de la rue Commerciale utilisée selon les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'option de la voie de contournement lors de la réalisation des travaux ainsi que la gestion de la circulation faite par des feux de signalisation.

2023-09-07 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement route Saint-Gérard

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon **l'estimation détaillée du coût des travaux**;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, M. Vincent Drouin est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2023-09-08 7.3 - Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement route de Saint-Malachie

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon **l'estimation détaillée du coût des travaux**;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, M. Vincent Drouin est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Dépôt du bilan financier de Mon village, ma famille!

Le directeur général dépose le bilan financier de l'activité Mon village, ma famille! qui a lieu le 10 juin dernier.

2023-09-09 8.2 - Réfection du chalet communautaire, soumissions

CONSIDÉRANT QUE notre coordonnatrice aux événements et aux installations sportives et récréatives a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection du chalet communautaire;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) compagnies spécialisées ont déposé une offre dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions variaient entre 85 535.47 \$ et 132 988.00 \$ pour les travaux de réfection du chalet communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Arsen Construction inc. » pour les travaux de réfection du chalet communautaire pour un montant de 85 535.47 \$ plus les taxes:

QUE ces travaux de réfection du chalet communautaire soient financés entièrement par l'enveloppe du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

2023-09-10 8.3 - Dépôt au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une Politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme-volet 2, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des mesures ou projets prévus au plan d'action issu de sa Politique familiale 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice et l'élue responsables de la Politique familiale municipale proposent, avec des partenaires du milieu, de présenter le projet « Présentation d'une programmation d'activités culturelles dans les parcs municipaux » qui permettrait de réaliser plusieurs actions en culture dans notre plan et qui n'ont pas été mises en œuvre encore;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge le projet réaliste et à fort potentiel de pérennisation en plus de répondre aux besoins des familles et qu'il croit en ses répercussions positives sur les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil dépose une demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

QUE le conseil autorise Madame Marie-Hélène Labbé, coordonnatrice développement, culture et communications, à signer au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

QUE le conseil confirme que Madame Line Fradette est l'élue responsable des questions familiales.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Nous avons rencontré certaines problématiques lors de l'excavation pour les jeux d'eau, ce qui a rallongé la phase de préparation. Nous sommes toujours dans l'attente de la firme d'ingénieur pour les plans et devis pour le bâtiment de service. Nous espérons débiter le coulage de la dalle de béton des jeux d'eau et du bâtiment de service dans la semaine du 25 septembre. Le kiosque devrait se finaliser d'ici la fin du mois de septembre.

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

Le comité du Domaine du Lac Vert travaille à l'élaboration d'une conférence de presse dans la présentation des projets à venir. Lors de celle-ci, le nom officiel du site sera dévoilé.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

Rien de nouveau pour l'instant.

2023-09-11 9.4 - Accueil-Sérénité de Bellechasse, Marche pour la Survie au Cancer

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 250 \$ pour la Marche pour la Survie au Cancer d'Accueil-Sérénité de Bellechasse.

9.5 - Activités d'information sur les services de Santé dans Bellechasse

Le Comité santé et services sociaux de la MRC de Bellechasse organise une activité d'information sur les services de santé dans Bellechasse. Celle-ci aura lieu le 5 octobre 2023, de 16h à 19h, au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire. Cette séance d'information s'adresse aux élus municipaux et aux leaders des clubs sociaux de notre milieu.

9.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien

Notre municipalité recevra une somme maximale de 124 619 \$ pour l'année 2023 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Remplacement du ponceau route 279.

2023-09-12 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier

2766

2766